

COLLÈGE CANADA

Reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (permis n° 693550).

AEC EN COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Le programme de courtier immobilier résidentiel, d'une durée de 465 heures est donné en deux sessions de 15 semaines. À la fin, l'étudiant passera un examen final afin d'obtenir le permis d'exercice de la profession de courtier immobilier résidentiel.

Il s'agit d'un programme qui permet au diplômé dès son entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à sa profession, d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, etc.);

Les perspectives d'emploi

Les perspectives d'emploi sont très satisfaisantes dans ce domaine, le taux de placement est de 90%. Les tâches principales des diplômés sont :

- Analyser le marché du courtage immobilier-Appliquer les lois et la réglementation relative au courtage immobilier;-Adopter des comportements professionnels dans sa pratique du courtage immobilier;-Apprécier la qualité et les normes de construction d'un immeuble résidentiel;-Estimer la valeur marchande d'une propriété résidentielle;
- Effectuer les opérations relatives aux contrats de courtage pour la vente, l'achat ou la location d'un immeuble résidentiel;-Effectuer les opérations relatives aux promesses d'achat, de location ou d'échange d'un immeuble résidentiel

Liste des cours

Fonction de travail de courtier immobilier (60h) - Droit immobilier (60h)- Relations interpersonnelles en courtier immobilier (45h)- Mathématiques immobilières(45h)- Lois sur le courtage immobilier (45h)- Présentation d'offre d'achat d'immeubles résidentiels (60h)- Qualité de construction d'un immeuble (45h)- Évaluation immobilière résidentielle (45h)- Contrats de courtage d'immeubles résidentiels (45h)

Documents à fournir pour votre Admission :

Copie de diplômes et bulletins de notes; Certificat professionnel ou attestation de travail, un curriculum vitae, certificat de naissance, preuve d'adresse, 2 photos, remplir le formulaire de demande d'admission. Les frais d'admission sont de 100\$.

Contactez nous au :

(514)-868-6262, info@collegecanada.com

**Adresse : 1118 Sainte-Catherine Ouest, Bureau 403,
Montréal, (Québec). H3B 1H5, CANADA.**

Site: www.CollegeCanada.com

Fondé en 1976, le Collège Canada est un établissement spécialisé dans la formation technique et l'enseignement des langues. En plus de trente ans d'existence et d'expérience, nous avons formé des étudiants venant aussi bien de l'ensemble du Canada que du monde entier.

Collège Canada s'est forgé la solide réputation de répondre adéquatement aux besoins de ses étudiants tant au niveau académique qu'au niveau professionnel.

**15 |
SEPTEMBRE
2015**

AEC EN COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Durée : 465 heures 2 sessions)

Nombre d'unités : 16.33

Conditions d'admission :

Est admissible à ce programme d'études la personne qui satisfait à l'une de ces conditions :

1. détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ;
2. détenir un diplôme d'études professionnelles dans la mesure où ce DEP a permis au titulaire d'acquérir une formation connexe au programme d'études ;
3. détenir une formation jugée suffisante et satisfaire à l'une des conditions suivantes :
 - a. avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
 - b. avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus;
 - c. être visé par une entente conclue entre l'École et un employeur.

Conditions particulières d'accès à la profession a la fin de votre formation

Réussir l'examen de courtier immobilier résidentiel de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) qui délivre le certificat de courtier immobilier résidentiel.

L'OACIQ nous informe qu'un formulaire de consentement relatif aux antécédents judiciaires est exigé de la part de l'OACIQ lors de la demande de la délivrance d'un certificat.

Il faut compter 45 jours pour que l'OACIQ puisse faire la vérification.